

LETTRE OUVERTE A M. LE DIRECTEUR DU TELEGRAMME

M. le Directeur,

Dans son édition de Quimper, en date du vendredi 23 octobre, l'article intitulé "« Loeiz Guillamot enregistre Ropars Hémon »" relatif à la publication en CD, par ABER, du plus célèbre poème de Roparz Hemon : "Pirc'hirin ar Mor" (Le Pèlerin de la Mer) – auquel Loeiz Guillamot a prêté sa voix, le compositeur Youenn Manhec et le graphiste Steven Mazé leur talent – est suivi d'une note dont voici le texte :

"Ropars Hémon fait l'objet d'une controverse dans le domaine linguistique, contesté par certains pour son travail d'uniformisation du breton dans les années 30. Sur le plan politique, c'est sa collaboration avec l'occupant allemand qui crée le débat."

Le Télégramme n'est pas le premier à relayer ces accusations.

Depuis le verdict du 31 mai 1946, rendu par la Section d'Ille-et-Vilaine de la Cour de Justice, il est de notoriété publique que Roparz Hemon était innocent du crime de collaboration. Les lecteurs intéressés pourront se référer au N° de Ouest France du 1er juin 1946 (édition de Rennes p.2) ou au texte du jugement qui figure aux Archives d'Ille et Vilaine.

La Cour ne s'est pas contentée d'innocenter Roparz Hemon et d'ordonner sa mise en liberté immédiate ; elle l'a condamné à 10 ans d'indignité nationale. En punissant celui qu'elle venait de déclarer innocent, la Cour s'est, bien involontairement sans doute, exposée au jugement d'Annah Arendt, selon laquelle la marque distinctive des régimes totalitaires est précisément de punir les innocents.

Quant à la rumeur relative à l'"uniformisation du breton", il suffit de lire les œuvres de Roparz Hemon pour savoir qu'il s'agit d'une affabulation. Encore faut-il les lire. Anjela Duval les a lues, qui écrivait au lendemain de la disparition de Roparz Hemon en 1978 : "Kalz a zlean da Roparz Hemon. Eñ eo en deus digoret din dor al Liorzh espar-se m'eo evidon al Lennegezh Vrezhonek" (Je dois beaucoup à Roparz Hemon. C'est lui qui m'a ouvert la porte de ce Jardin merveilleux qu'est pour moi la Littérature de Langue Bretonne").

Pour l'honneur de votre journal et celui de la presse, je ne doute pas, M. Le Directeur, que vous aurez à cœur de porter cette rectification à la connaissance de vos lecteurs.

Pierrette Kermoal, Editrice de ABER.